

RÈGLES DE SURVOL.

A - AÉRONEFS MOTOPROPULSÉS

Agglomérations, installations diverses, réserves et parcs naturels dont le survol est réglementé.
Built-up areas, various installations, nature reserves and parks over which flight is restricted.

Les règles de survol des agglomérations telles qu'elles sont symbolisées sur cette carte résultent de la réglementation nationale, elles ne s'appliquent donc pas aux agglomérations appartenant à d'autres pays limitrophes.
Rules for overflying built-up areas comply with national legislation and do not therefore apply to bordering countries.

Très petites agglomérations (non justifiables de l'application de l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations)
Small built-up areas

Parc ou réserve naturelle
Park or nature reserve

Installations portant une marque distinctive
Sites with special marking

Agglomérations de taille moyenne inférieures à 1200 m ou rassemblement de personnes et d'animaux
Small built-up areas less than 1200 m mean wide or gathering of people or animals

Agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 et 3600 m ou rassemblement de 10 000 à 100 000 personnes
Medium built-up areas between 1200 m and 3600 m mean wide or gathering of 10 000 to 100 000 people

Agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100 000 personnes
Large built-up areas more than 3600 m mean wide or gathering of more than 100 000 people

Ville de Paris
The city of Paris

Hauteurs AGL minimales
du survol (en pieds).
Minimum AGL heights (in feet).

Règles de l'air / Rules of the air
1000 Ft - Rayon / Radius 600

Hélicoptères
Helicopters

Aéronefs monomoteurs à piston
Single piston-engined aircraft

Autres aéronefs motorisés
Other powered aircraft

(Sauf indication contraire sur la carte)
(Unless otherwise stated on the chart)

1000 Ft

1600 Ft

3300 Ft

5000 Ft

6600 Ft AMSL

B - AÉRONEFS NON MOTOPROPULSÉS

La plus élevée des 2 hauteurs suivantes:

- hauteur permettant un LDG sans mettre en danger les personnes et les biens

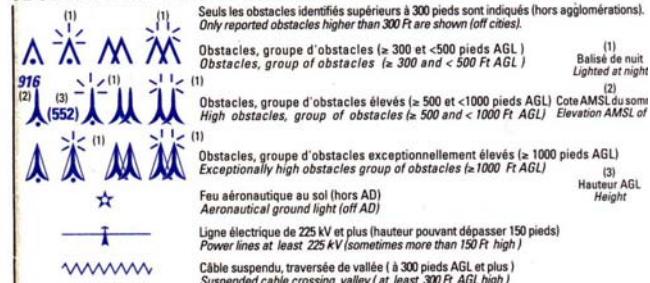
- 1000 Ft au-dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 600m autour de l'aéronaft

Following heights which is higher:

height permitting LDG without endangering people and properties

-1000 Ft above higher obstacle in 600m radius from ACFT

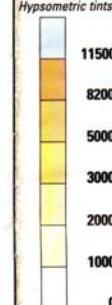
OBSTACLES ET PRÉSENTATION PONCTUELLE



ATTENTION: certains obstacles peuvent manquer sur cette carte car y figurent seulement ceux connus des services officiels. L'IGN ne fait que transcrire les renseignements collectés par eux dans le cadre de la procédure réglementaire sans être habilité à vérifier sur le terrain leur nature, leur position et leur hauteur.
WARNING: some obstacles may not be reported on this chart, since only those known by the authorities are shown. The "Institut Géographique National" only transcribes information collected by means of a standard procedure and has no capability to check their real nature, location and height.

FOND CARTOGRAPHIQUE

Tentes hypsométriques (en pieds)
Hypsometric tints (in feet)



Point coté critique. Critical spot elevation } en pieds
Point coté normal. Normal spot elevation } in feet

- Feu maritime. Maritime light
- Autoroute, route à chaussées séparées. Motorway, dual carriageway
- En construction. Under construction
- Route principale. Main road
- En construction. Under construction
- Route secondaire. Secondary road
- Autre route. Other road
- Chemin de fer à 1 voie. Single track railway
- Chemin de fer à 2 voies. Double track railway
- En construction. Under construction
- Limite d'Etat. International boundary
- Limite de département. "Département" boundary
- Canaux: (3) navigables, (4) non navigables. Canals : (3) navigable, (4) non navigable
- Végétation. Vegetation

Projection conique conforme de Lambert. Parallèles d'échelle conservée 45° et 49°
Lambert conical orthomorphic projection. Standard parallels: 45° and 49°

Fond cartographique: mise à jour partielle: 1er janvier 2000

Prochaine mise à jour: 1er janvier 2003

WGS 84

Réalisé et édité par l'Institut Géographique National

3615 IGN 1,01 F la minute au 01/01/2000

<http://www.ign.fr>

© IGN - Paris 2000 fond cartographique
© SIA - Mérignac 2000 surcharges aéronautiques
Toute reproduction ou adaptation, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle interdite pour tous pays. Edition 10

ESPACE IGN

107, rue La Boétie - 75008 PARIS

Les utilisateurs de cette carte sont priés de faire connaitre à l'IGN (Direction Générale, 136 bis, boulevard Grenelle, 75700 PARIS 07 SP) les erreurs ou omissions qu'ils auront pu constater.

UTILISATION DE L'ESPACE

AVIS IMPORTANT: L'attention des pilotes est attirée sur le fait que durant le jour et au-dessus du territoire français, la plupart des vols d'avions d'armes à basse altitude et grande vitesse sont effectués en-dessous de 1500 FT (450 m) ASFC durant les périodes suivantes: lundi à vendredi, jours fériés exceptés de LS-30 à CS-30. En conséquence, il est recommandé aux pilotes VFR, pour autant que cela soit possible et permis, de conduire leur vol en croisière à partir de 1500 FT ASFC.

WARNING: Most high speed low altitude military flights are carried out on French territory below 1500 Ft ASFC (450m) from Monday to Friday (except on public holidays), from SR-30 to SS+30. Therefore, VFR pilots are advised to cruise above 1500 Ft ASFC whenever possible and allowed.

ALTITUDE ET HAUTEUR EN PIEDS ALTITUDE AND HEIGHT IN FEET

Espaces aériens contrôlés Controlled airspace

CLASSE	A	B C D	E
(S) TMA (S) CTA	■■■■■	■■■■■	■■■■■
(S) CTR	■■■■■	■■■■■	■■■■■

D Classe d'espace aérien contrôlé constante pendant les heures d'activité
Controlled airspace whose class remains constant during operating hours

D Classe d'espace aérien contrôlé la plus restrictive pendant les heures d'activité
The most restrictive class of controlled airspace during operating hours

Les limites latérales, verticales et les classes de la CTR de Paris et la partie centrale de la TMA de Paris sont également représentées sur la carte du S.I.A. de la région Parisienne à 1: 250 000
Lateral and vertical limits are airspace classes of Paris CTR, so as central part of Paris TMA airspace are also shown on the S.I.A. chart, REGION PARISIENNE, scale 1:250 000.



Zones interdites, réglementées et dangereuses Prohibited, restricted and dangerous areas



P

Interdite
prohibited

• ATZ

Zone ponctuelle
sans marqué au sol
Small unmarked area



R D

Réglementée ou dangereuse (voir
"Complément aux cartes aéronautiques")
Restricted or dangerous area (refer to
"Complément aux cartes aéronautiques")

Réglementée active
uniquement de nuit
Restricted area active
at night only

Activités diverses Various activities

Vols à très grande vitesse et très basse altitude par toutes conditions de vol
Very high speed and very low altitude flights in all meteorological conditions

LIMITÉ INFÉRIEURE - LOWER LIMIT: SFC



LIMITES VERTICALES Vertical Limits

2000

De surface à 2000 AMSL
From surface to 2000 AMSL

2000 AAL

De surface à 2000 AAL
au-dessus du niveau
de l'aérodrome
From surface to 2000 AAL

3500

De 1500 ASFC à 3500 AMSL
From 1500 ASFC to 3500 AMSL

1500 ASFC

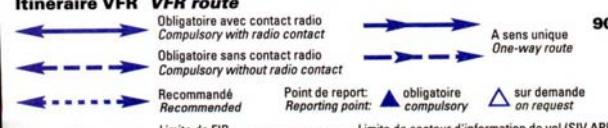
+ 3000

De 3000 à plus de 5000 AMSL ou 2000 ASFC
From 3000 to above 5000 AMSL or 2000 ASFC

FL 055

Plancher en FL (< 065) au-dessus de 5000 AMSL ou 2000 ASFC
Lower flight level limit (when < 065) above 5000 AMSL or 2000 ASFC

itinéraire VFR VFR route



km MN
NM
10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10